



Association Nationale d'Intervention Sociale
en Commissariat et Gendarmerie

www.aniscg.org / contact@aniscg.org

06 50 55 20 60

COMMUNIQUE

22 juin 2015

Reconnaissance de la fonction de l'ANISCG et des Intervenants Sociaux en Commissariat et
Gendarmerie :

Le Ministre de l'Intérieur signe une convention de partenariat avec l'ANISCG



M. CAZENEUVE et, à sa droite, Mme DUBOIS, lors de la signature

Lors d'un déplacement à Saint-Etienne le lundi 8 juin 2015, Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, et Pascale DUBOIS, Présidente de l'ANISCG ont signé une convention de partenariat relative au dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Ce nouveau cadre partenarial constitue un engagement fort, qui se traduit par la participation au financement de l'association par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et la Direction Générale de la Police Nationale, dorénavant rejoints par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et la Préfecture de Police de Paris.

L'ANISCG trouve dans ce partenariat un socle solide qui lui permet de poursuivre son travail d'appui à la création de postes, de soutien aux institutions qui les portent (police nationale, gendarmerie nationale, collectivités territoriales, associations) et aux intervenants sociaux en fonction.

Pascale DUBOIS
Présidente

Pièce-Jointe : Copie de la Convention signée le 8 juin 2015

Votre contact : Laurent PUECH, chargé de mission, 06 50 55 20 60 – contact@aniscg.org